

Quand le système fiscal sanctionne les vertueux

Le Grand Conseil s'apprête à se saisir d'un projet de révision de la loi vaudoise sur l'énergie, qui constitue l'un des chantiers les plus importants de la législature. Le texte vise à réduire drastiquement la consommation d'énergie afin de diminuer durablement les émissions de gaz à effet de serre. Il fixe plusieurs objectifs dont un calendrier de rénovation et d'assainissement obligatoires des bâtiments, comprenant par exemple le remplacement des systèmes de chauffage à énergie fossile.

La mise en œuvre de la loi engendrera des investissements importants pour de nombreux acteurs, en premier lieu pour les propriétaires d'objets immobiliers les plus énergivores. Ces propriétaires auront à assumer le coût des travaux de mise en conformité aux nouvelles normes, qui s'annoncent faramineux. Ils se chiffreront au total en milliards de francs sur les prochaines an-

nées, selon les estimations d'experts indépendants.

Il ne faut pas s'attendre à ce que les subventions des pouvoirs publics viennent financer une part importante de ces montants colossaux. Celles-ci n'en ont pas les moyens et il est naturel que l'effort en faveur de la durabilité repose sur chacun d'entre nous. Encore faut-il que ces efforts ne soient pas aggravés par d'autres politiques publiques, et c'est ici l'occasion de narrer une petite histoire vécue.

Conçu dans les années 90 du siècle passé, le système de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de Paudex qui abritent le Centre patronal et ses 400 collaborateurs montrait des signes de faiblesse. Le remplacement des machines fonctionnant au gaz et à l'électricité était devisé à un peu moins de 700'000 francs. Cette solution avantageuse n'a pourtant pas été retenue, au profit d'une variante beaucoup plus

ambitieuse, destinée à privilégier l'utilisation de ressources énergétiques renouvelables.

C'est ainsi que le Centre patronal a construit une station de pompage de l'eau du lac permettant, grâce à des systèmes d'échanges thermiques, de produire de l'eau chaude sanitaire et de chauffer ses locaux, le tout fonctionnant grâce à des panneaux solaires photovoltaïques installés sur les toitures. Ce choix volontariste aura nécessité des dépenses à hauteur de 5 millions de francs. On peut en attendre un retour sur investissement sur le (très) long terme, mais on notera qu'il n'est pas exactement bon marché de contribuer à sauver la planète.

La mauvaise surprise est survenue l'année suivant la fin des travaux. Elle a pris la forme d'une intervention de l'administration fiscale, qui notifiât sa décision de procéder à une augmentation de l'estima-

tion fiscale des immeubles du Centre patronal, à hauteur de 4 millions de francs. Même si la négociation a permis de limiter la hausse à 1,85 million de francs, la manœuvre a laissé un goût amer à ceux qui s'étaient investis, dans tous les sens du terme, dans la transition énergétique.

Le projet de nouvelle loi vaudoise sur l'énergie énumère de multiples situations dans lesquelles des travaux deviendront obligatoires, parfois à bref délai. Mais elle ne prévoit rien à propos du traitement fiscal de ces rénovations, donnant à penser que l'État continue de compter sur l'efficacité énergétique pour augmenter ses recettes.



Christophe Reymond
Directeur du Centre patronal